



Digne-les-Bains, le 25 avril 2018

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE :
BILAN DES CONTRÔLES RENFORCÉS DU WEEK-END
DU 20 AVRIL AU 23 AVRIL 2018**

Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence communique sur les **contrôles renforcés** de sécurité routière qui ont eu lieu le **week-end du 20 au 23 avril 2018** sur l'ensemble du département.

Sur 734 véhicules contrôlés, les forces de l'ordre ont relevé les infractions suivantes :

- 7 conduites en état alcoolique ;
- 4 conduites sous l'emprise de produits stupéfiants ;
- 69 excès de vitesse.

L'ensemble de ces non-respects du Code de la route a donné lieu à :

- 11 rétentions de permis de conduire.

Ces contrôles s'inscrivent dans la stratégie d'amélioration de la sécurité routière et de prévention des comportements à risque.

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence appelle donc les usagers de la route à faire preuve de la plus grande prudence. Le non-respect du Code de la route peut mettre en péril votre vie, celle de vos passagers ainsi que celle des autres usagers.

Depuis le début de l'année, 5 personnes ont perdu la vie sur les routes du département.

Être bien conscient des risques et adopter une conduite responsable reste le meilleur moyen d'éviter les drames.

« Rouler moins vite, c'est des économies et moins de pollution »
En roulant à 80 km/h plutôt qu'à 90 km/h, c'est une économie de 120 € par an en moyenne de carburant et une baisse d'émission de polluants jusqu'à 30 %.
Parce que lorsque la vitesse baisse, la mortalité routière baisse, à partir du 1^{er} juillet 2018 la vitesse maximale autorisée sera abaissée à 80 km/h sur les routes à double sens sans séparateur central, hors agglomérations.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence